

Date de dépôt : 24 juin 2015

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Christina Meissner : STEP de Villette et assainissement transfrontalier des eaux usées : où en est-on ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 5 juin 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La qualité de l'eau demeure le grand enjeu du Grand Genève. Entre l'augmentation des taxes d'assainissement pour le traitement des eaux et le franc fort, la collaboration et les efforts de ces dernières années en matière de gestion transfrontalière des eaux risquent d'être anéantis. Alors qu'il n'a jamais été autant question de l'agglomération franco-valdo-genevoise, verra-t-on encore la réalisation de projets de traitement des eaux usées transfrontaliers à l'exemple de celui qui a abouti à la construction de la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Bois de Bay ? La galerie de Chouilly, construite entre 2006 et 2009, a fait l'objet du premier GLCT (Groupement local de coopération transfrontalière). Elle a permis d'acheminer les eaux usées du Pays de Gex là où le milieu récepteur pouvait absorber sans dommage environnemental l'effluent d'une STEP, à savoir, une rivière au débit suffisant, en l'occurrence, le Rhône. L'Allondon, en a largement profité. Personne ne veut voir les effluents des STEP françaises se déverser à nouveau dans l'Allondon ou d'autres rivières renaturées à grands frais et déjà prétéritées par le manque d'eau. Les pêcheurs en rivière encore moins que tout autre.

En mars 2009, ces pêcheurs dénonçaient la vétusté de la STEP de Villette (gérée par SIG), notoirement sous-dimensionnée par rapport au volume d'eaux usées qu'elle doit traiter, et qui pollue donc l'Arve avec ses rejets insuffisamment épurés.

L'Etat avait alors annoncé qu'il était conscient du problème, et que la construction d'une nouvelle STEP était planifiée, avec une mise en service annoncée vers 2015.

En 2012, il était question de regrouper la STEP française d'Ocybèle qui traite les eaux d'Annemasse, avec celle de Villette, qui récolte les eaux usées de 12 communes genevoises, en vue de ne construire qu'une seule STEP qui traiterait les eaux usées issues des deux côtés de la frontière. Hélas, l'Etat, constatant la difficulté de faire avancer ce dossier en France, a renoncé à ce projet d'ouvrage commun. Les SIG ont dès lors engagé une étude en vue de réaliser, d'ici à 2018, une nouvelle STEP à Villette.

En septembre 2014, on apprenait par le biais du Schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) Rhône-Arve, que la date de la mise en service de la nouvelle STEP de Villette serait plus tardive qu'annoncée précédemment, en raison de problèmes liés à l'achat de la parcelle. Les terres dont l'Etat doit devenir propriétaire étant des terres agricoles, les propriétaires ne souhaitent pas vendre en raison du prix largement trop bas qui leur était proposé. D'après les services de l'Etat, il serait légalement impossible de proposer un prix plus élevé, ce qui impose de lancer une procédure d'expropriation, qui sera longue...

Tandis que les discussions s'éternisent, les effluents des deux installations obsolètes actuelles (Ocybèle et Villette) continuent à dégrader les eaux de l'Arve genevoise. Le sommet a été atteint lors des crues du mois de mai 2015. La STEP de Villette a carrément été mise hors service, avec pour conséquence un déversement direct dans les eaux de l'Arve de l'équivalent des eaux usées de 50 000 habitants. La STEP d'Ocybèle a sans doute elle aussi contribué à sa part de rejet d'eaux usées non traitées... Sachant qu'on prélève en aval l'eau de cette même rivière pour alimenter la population en eau potable, il y a de quoi s'inquiéter.

Dans sa réponse à ma QUE 172 du 26 février 2014 intitulée « Traitement des eaux usées du Pays de Gex : vers une révision de la convention transfrontalière au détriment de qui ? », le Conseil d'Etat écrivait « Tant la Communauté de communes du Pays de Gex, qui n'a plus d'installations de traitement de ses eaux usées sur territoire français, que Genève ont tout à gagner pour poursuivre une collaboration transfrontalière. » La poursuite de cette collaboration transfrontalière est également valable pour le Genevois haut-savoyard.

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat peut-il nous dire où en est la révision de la convention transfrontalière en matière d'assainissement des eaux ?*
- 2. Considérant que l'on est passé d'une mise en service potentielle de la nouvelle STEP de 2015 à 2019, puis encore plus tard si l'expropriation était lancée... à quand la rénovation et/ou la mise en service de la nouvelle STEP de Villette ou la reprise des négociations pour une STEP transfrontalière ?*
- 3. Le Conseil d'Etat peut-il nous informer des intentions françaises en matière de rénovation/construction de STEP sur le territoire du Pays de Gex et du Genevois haut-savoyard notamment « Ocybèle » ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, le Conseil d'Etat confirme que tant les Communautés de communes du Pays de Gex et du Genevois haut-savoyard que le canton de Genève entendent poursuivre la collaboration transfrontalière en matière de traitement des eaux usées, ceci dans l'intérêt commun de la qualité des cours d'eau du Grand Genève. C'est bien dans cet esprit que la négociation des conventions transfrontalières est menée.

Par contre, il est vrai que le projet de regroupement en un seul site de la STEP de Villette avec celle d'Ocybèle, propriété d'Annemasse Agglo, a été abandonné en 2012, essentiellement en raison des difficultés financières rencontrées par nos partenaires français. Les Services industriels de Genève ont dès lors engagé les études nécessaires afin de réaliser au plus vite la reconstruction de la STEP de Villette sur sol genevois.

En parallèle, de nombreux échanges ont eu lieu avec la direction départementale du territoire de Haute-Savoie pour que la STEP d'Ocybèle mette en place un système de traitement de l'azote ammoniacal, composé toxique pour la faune aquatique.

Réponse à la question n° 1

La négociation de la convention concernant les raccordements transfrontaliers d'eaux usées avec la Communauté de communes du Pays de Gex est à bout touchant. Une solution satisfaisante pour les deux parties permettant de pérenniser la collaboration transfrontalière a été proposée. Elle doit encore être validée par le Conseil communautaire gessien. La négociation de la convention avec la Communauté de communes du Genevois haut-savoyard suit le même chemin.

Réponse à la question n° 2

Le planning pour la reconstruction de la STEP de Villette prévoit actuellement une fin des travaux en 2019 et une mise en service de la nouvelle installation en 2020. Conscient de la nécessité de reconstruire cet ouvrage dans les délais les plus courts, l'Etat de Genève envisage d'entamer une procédure d'expropriation cet été si, dans l'intervalle, un accord n'était pas trouvé entre les Services industriels de Genève et les propriétaires pour l'acquisition des terrains nécessaires à cette reconstruction. Il importe de préciser que, moyennant des mesures d'exploitation supplémentaires, les Services industriels de Genève obtiennent encore des résultats d'épuration conformes aux exigences légales pour cette ancienne STEP.

Réponse à la question n° 3

Mise en service en 1998, la STEP d'Ocybèle a bénéficié d'un renouvellement de son autorisation d'exploiter le 10 avril 2014 assortie notamment d'une obligation de mettre en place une installation de traitement de l'azote ammoniacal qui devra être fonctionnelle au 31 décembre 2019. Du côté du Pays de Gex, l'accord actuellement en discussion avec Genève devrait permettre d'éviter la construction d'une nouvelle STEP française au bord de l'Allondon. De plus, s'il est conclu, il est prévu de lancer des études pour supprimer les STEP de St-Jean-de-Gonville et de l'Oudar en les raccordant sur le réseau d'assainissement genevois, ce qui permettra d'améliorer la qualité des cours d'eau du Roulave et de la Versoix.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP